

Phone : +(242) 05 377 95 54

+ (242) 05 377 95 64

AFTN : FCCCYNYX

E-mail : bnibrazza@yahoo.fr

Web : <https://aim.asecna.aero>



**BUREAU NOTAM INTERNATIONAL
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

B.P. 660 BRAZZAVILLE – CONGO

AIC

NR 32/A/21FC

OCT 26th, 2021

CAMEROUN – CENTRAFRIQUE – CONGO – GABON – GUINEE ÉQUATORIALE – SAO TOME – TCHAD

ASECNA

**MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU FORMAT MONDIAL DE COMPTE-RENDU DE
L'ÉTAT DE LA SURFACE DES PISTES (GRF) DANS LES PAYS MEMBRES DE
L'ASECNA
IMPLEMENTATION OF THE GLOBAL REPORTING FORMAT (GRF) IN ASECNA
MEMBERS STATES**

Mise en vigueur/ <i>Effective date</i>	04 NOV 2021/ <i>NOV 04, 2021</i>
Validité/ <i>Validity</i>	PERMANENT

I. Introduction

La nouvelle méthodologie de l'OACI pour l'évaluation et la communication des conditions de surface des pistes, communément appelée Global Reporting Format (GRF), permet une évaluation et une communication harmonisées de l'état de la surface des pistes et une meilleure évaluation des performances de décollage et d'atterrissage par l'équipage de conduite.

La mise en œuvre du nouveau format de compte rendu de l'état des pistes GRF, y compris le nouveau format SNOWTAM dans les Etats membres de l'ASECNA est fixée au 04 novembre 2021 à 0000 UTC.

Les usagers sont invités à consulter les sections pertinentes de l'AIP ASECNA pour des informations complémentaires si applicables.

II. Objet

La présente circulaire d'information aéronautique (AIC) a pour objet d'informer les usagers de la mise en œuvre du GRF dans les Etats membres de l'ASECNA.

I. Introduction

The new ICAO methodology for assessing and reporting runway surface conditions, commonly known as the Global Reporting Format (GRF), enables the harmonized assessment and reporting of runway surface conditions and a correspondingly improved flight crew assessment of take-off and landing performance.

The implementation of the new GRF runway condition reporting format, including the new SNOWTAM format in ASECNA member states is set for November 04, 2021 at 0000 UTC.

Users are invited to consult the relevant sections of the AIP ASECNA for additional information if applicable.

II. Object

The purpose of this aeronautical information circular (AIC) is to inform users of the implementation of GRF in ASECNA member states.

III. Flux d'informations

III. Flow of information

L'exploitant d'aérodrome évalue l'état de la surface de la piste, y compris les contaminants, pour chaque tiers de la longueur de la piste, et le signale au moyen d'un rapport uniforme sur l'état de la piste (RCR) / *The aerodrome operator assesses the runway surface condition, including contaminants, for each third of the runway length, and reports this through a uniform runway condition report (RCR).*

Les services d'information aéronautique (AIS) publient et diffusent les informations reçues dans le RCR aux utilisateurs finaux (SNOWTAM) si applicable : hauteur d'eau signalée > 3 mm / *The aeronautical information services (AIS) publish and disseminate the information received in the RCR to end users (SNOWTAM) if applicable: reported water depth > 3 mm.*

Les services de la circulation aérienne (ATS) diffusent les informations reçues via le RCR aux utilisateurs finaux (radio, ATIS) et reçoivent des comptes rendus en vol spéciaux (AIREP) / *Air traffic services (ATS) broadcast the information received via RCR to end users (radio, ATIS) and receive special air reports (AIREP).*

Les exploitants d'aéronefs utilisent les informations en conjonction avec les données de performances fournies par le constructeur de l'aéronef pour déterminer si les opérations d'atterrissage ou de décollage peuvent être menées en toute sécurité et fournissent un compte rendu en vol spécial d'action de freinage de piste (AIREP) / *Aircraft operators use the information in conjunction with performance data provided by the aircraft manufacturer to determine whether landing or take-off operations can be conducted safely and provide a special air-report of track braking action (AIREP).*

1. Collecte des informations

1. Collection of information

L'exploitant d'aérodrome est chargé d'évaluer les conditions de surface des pistes, y compris les contaminants, pour chaque tiers de piste et les reporter au moyen d'un rapport uniforme sur l'état des pistes (RCR). Ce rapport contient le RWYCC (Runway Condition Code) et des informations qui décrivent l'état de surface de la piste : Type de contamination, Profondeur, Couverture pour chaque tiers de la piste, etc. et d'autres informations pertinentes.

Aerodrome operator is responsible to assess the condition of the runway for each third of the runway and issue a Runway Condition Report (RCR). This report contains the RWYCC (Runway Condition Code) and information which describes the runway surface condition : type of contamination, depth, coverage for each third of the runway, etc. and other relevant information.

Le RWYCC est dérivé de la matrice d'évaluation de l'état de la piste (RCAM) et des procédures associées pour le déclassement et la mise à niveau.

The RWYCC is derived from the Runway Condition Assessment Matrix (RCAM) and associated procedures for downgrading and upgrading.

Matrice d'évaluation de l'état des pistes (RCAM) / *Runway condition assessment matrix (RCAM)*

Critères d'évaluation/ <i>Assessment</i>		Critères d'évaluation pour déclassement / <i>Downgrade assessment criteria</i>	
Code d'état des pistes/	Description de la surface des pistes / <i>Runway surface description</i>	Observation sur la décélération de l'avion ou sur la maîtrise en direction/ <i>Aeroplane deceleration or</i>	Rapport consultatif du pilote sur

Runway condition code		directional control observation	l'efficacité du freinage / Pilot report of runway braking action
6	SÈCHE/ DRY	----	----
5	MOUILLÉE (La surface de piste est couverte de toute humidité visible ou d'eau d'une épaisseur inférieure à 3 mm) / WET (The runway surface is covered by any visible dampness or water up to and including 3 mm depth)	La décélération au freinage est normale compte tenu de l'effort de freinage exercé sur les roues appliqué ET la maîtrise en direction est normale / <i>Braking deceleration is normal for the wheel braking effort applied AND directional control is normal.</i>	BONNE / GOOD
3	MOUILLÉE (Piste « mouillée glissante ») / WET (« Slippery wet » runway)	La décélération au freinage est sensiblement réduite compte tenu de l'effort de freinage exercé sur les roues OU la maîtrise en direction est sensiblement réduite / <i>Braking deceleration is noticeably reduced for the wheel braking effort applied OR directional control is noticeably reduced.</i>	MOYENNE / MEDIUM
2	EAU STAGNANTE Épaisseur de l'eau de 3 mm et plus / STANDING WATER (More than 3 mm depth of water)	La décélération au freinage OU la maîtrise en direction se situe entre moyenne et médiocre / <i>Braking deceleration OR directional control is between Medium and Poor.</i>	MOYENNE À MÉDIOCRE / MEDIUM TO POOR

Matrice utilisable sur les aérodromes ASECNA / Matrix usable on ASECNA aerodromes

A la suite de l'atterrissage, il est demandé aux équipages, si le freinage ressenti est moins bon que celui annoncé, de communiquer un compte rendu spécial sur l'efficacité de freinage (AIREP) que l'ATS transmet sans délai à l'exploitant d'aérodrome pour prise en compte. L'exploitant d'aérodrome utilise également ces comptes rendus sur l'efficacité du freinage pour procéder à une nouvelle évaluation de la piste.

N.B : Les détails du format de compte rendu global sont contenus dans les Procédures pour les services de navigation aérienne – Aérodromes (PANS-Aérodromes, Doc 9981) et la Circulaire 355 de l'OACI (Évaluation, mesure et compte rendu des conditions de surface des pistes).

After landing, the crews are asked, if the braking experience is worse than that announced, to communicate a special report on braking efficiency (AIREP) that the ATS sends without delay to the aerodrome operator for consideration. The aerodrome operator also uses these braking performance reports to conduct a new runway assessment.

Note – Details of the Global Reporting Format is contained in the Procedures for Air Navigation Services— Aerodromes (PANS-Aerodromes, Doc 9981) and ICAO Circular 355 (Assessment, Measurement and Reporting of Runway Surface Conditions).

2. Diffusion des informations

2.1 Transmission par l'ATS

Les services de la circulation aérienne (ATS) transmettent les informations reçues via le RCR aux pilotes par fréquence ou ATIS si applicable. En l'absence de l'ATIS, le contrôleur communiquera le RCR :

- Lors de la demande des paramètres pour la mise en route en ce qui concerne les départs ;
- Lors du roulage pour les aéronefs ne nécessitant pas une clairance de mise en route ;
- A l'arrivée, lors de la transmission des informations météorologiques.

L'ATC communiquera à l'équipage de conduite les éléments suivants :

- Heure de mesure
- Code d'état de la piste
- Le pourcentage de contaminants
- L'épaisseur du contaminant
- Le type de contaminant.

Il est à noter que l'information transmise par l'ATS est fournie pour chaque tiers de piste et donnée dans l'ordre de la direction des opérations d'atterrissage ou de décollage.

2.2 Transmission par l'AIS

Les services d'information aéronautique (AIS) assurent la transmission de l'état de piste en publiant et diffusant des SNOWTAM par la voie de l'information aéronautique dans le cas d'une piste contaminée (présence d'eau stagnante d'une profondeur supérieure à 3mm). Les éléments du RCR seront transcrits dans le nouveau format SNOWTAM et diffusés en langue anglaise.

Il est à noter que l'information fournie pour chaque tiers de piste est donnée dans la direction vue depuis le numéro de désignation le plus bas.

Les SNOWTAM sont numérotés par Etat et publiés par les unités AIM d'aérodrome. Ils sont ensuite transmis au BNI de rattachement pour leur diffusion aux adresses de destinataires correspondantes à la zone de couverture géographique de chacune des unités AIM

Concernées.

La diffusion des SNOWTAM des états membres de l'ASECNA est assurée par les BNI (NOF) ci-après :

2 Dissemination of information

2.1 Transmission by ATS

Air traffic services (ATS) transmit the information received via RCR to pilots by frequency or ATIS if applicable. In the absence of ATIS, the controller will communicate the RCR:

- When requesting parameters for start-up with regard to departures;
- When taxiing for aircraft not requiring start-up clearance;
- On arrival, when transmitting meteorological information.

ATC will communicate the following to the flight crew:

- Time of measurement,
- Runway condition code,
- The percentage of contaminants,
- The depth of the contaminant,
- The type of contaminant.

It should be noted that the information transmitted by the ATS is provided for each third of the runway and given in the order of the direction of landing or take-off operations.

2.2 Transmission by AIS

Aeronautical information services (AIS) ensure the transmission of the runway condition by publishing and broadcasting SNOWTAMs via aeronautical information in the case of a contaminated runway (presence of stagnant water at a depth of greater than 3mm). The elements of the RCR will be transcribed into the new SNOWTAM format and broadcast in English.

Note that the information provided for each runway third is given in the direction seen from the lowest designation number.

SNOWTAM are numbered by State and issued by AIM aerodrome units. They are then sent to the home BNI for distribution to the recipient addresses corresponding to the geographic coverage area of each of the AIM units concerned.

The dissemination of SNOWTAMs from ASECNA member states is provided by the following BNI (NOF):

- NOF Dakar (GOOOYNYX) : Mali, Sénégal, Mauritanie, Togo, Benin, Cote d'Ivoire, Burkina Faso, Niger et Guinée Bissau ;
- NOF Brazzaville (FCCCYNXX) : Congo, Cameroun, Tchad, Guinée Equatoriale, Gabon et Centrafrique ;
- NOF Antananarivo (FMMMYNYX) : Madagascar et Comores.

Les sections et sous-sections ci-après seront impactées avec la mise en œuvre du SNOWTAM :

- GEN 2.2 : Mise à jour de la définition de « SNOWTAM » applicable à partir du 04 novembre 2021 ;
- GEN 3.1.3 : Ajout de « SNOWTAM » pour la diffusion par RSFTA, et précisions sur la numérotation et les publicateurs du SNOWTAM ;
- AD 1.1.5 : Introduction du SNOWTAM en cas de présence d'eau stagnante sur la chaussée et publication de SNOWTAM conformément à la procédure définie.

N.B : Les détails du nouveau format SNOWTAM sont contenus dans les Procédures pour les services de navigation aérienne – Gestion de l'information aéronautique (PANS-AIM, Doc 10066).

- *NOF Dakar (GOOOYNYX): Mali, Senegal, Mauritania, Togo, Benin, Cote d'Ivoire, Burkina Faso, Niger and Guinea Bissau;*
- *NOF Brazzaville (FCCCYNXX): Congo, Cameroon, Chad, Equatorial Guinea, Gabon and Central African Republic;*
- *NOF Antananarivo (FMMMYNYX) : Madagascar and Comoros.*

The following sections and subsections will be impacted with the implementation of SNOWTAM:

- *GEN 2.2: Update of the definition of "SNOWTAM" applicable from 04 November 2021;*
- *GEN 3.1.3: Addition of "SNOWTAM" for broadcasting by AFTN, and details on the numbering and the SNOWTAM publishers;*
- *AD 1.1.5: Introduction of SNOWTAM in the event of the presence of stagnant water on the roadway and publication of SNOWTAM in accordance with the defined procedure.*

Note – Details of the new SNOWTAM format is contained in the Procedures for Air Navigation Services – Aeronautical Information Management (PANS-AIM, Doc 10066).

3 Actions de mise en œuvre

a. Les parties prenantes suivantes de tous les Etats membres de l'ASECNA sont impliquées dans la mise en œuvre du GRF :

- Exploitants d'aérodromes
- Services de la circulation aérienne (ATCO)
- Services d'information aéronautique (BIA d'aérodromes et Bureaux NOTAM internationaux)
- Exploitants d'aéronefs
- Autorités nationales de l'aviation civile.

3 Implementation actions

a. *The following stakeholders from all ASECNA member states are involved in the implementation of the GRF :*

- *Aerodrome operators,*
- *Air traffic services (ATCO),*
- *Aeronautical information services (BIA of aerodromes and international NOTAM offices),*
- *Aircraft operators,*
- *National civil aviation authorities.*

b. une évaluation sommaire de la sécurité pour la mise en œuvre du GRF est réalisée dans les Etats membres de l'ASECNA.

c. des mécanismes et processus de collecte et de publication entre exploitants d'aérodromes, ATS et AIS ont été mis en place et décrits à travers des accords.

d. des maquettes pédagogiques de formation sur le GRF ont été conçues et des ateliers de partage d'expérience sur le GRF ont été organisés pour la formation du personnel AIM, ATS et IGC des aérodromes gérés par l'agence.

e. des procédures de communication sol/air et de diffusion de l'information relative à l'état des pistes sont élaborées.

f. des tests de simulation pratiques à l'intention des agents IGC, AIM et ATS sont prévus.

b. *a summary safety assessment for the implementation of GRF is carried out in aseca member states.*

c. *Collection and publication mechanisms and processes between aerodrome operators, ATS and AIS have been put in place and described through agreements.*

d. *GRF training kits have been designed and GRF experience sharing workshops have been organized for the training of AIM, ATS and IGC personnel from aerodromes managed by the Agency.*

e. *Ground/air communication procedures and dissemination of information relating to the condition of the runways are developed.*

f. *Practical simulation tests for IGC, AIM and ATS officers are planned.*

CETTE AIC COMPORTE 06 PAGES/ THIS AIC HAS 06 PAGES